



## Cdi droit public et indemnité retraite

Par **muriel girard**, le **27/09/2008** à **10:52**

Un salarié en CDI relevant du droit public (agent contractuel sur budget dans un établissement d'enseignement agricole) qui choisit volontairement de partir à la retraite a-t-il droit à l'indemnité de retraite dont peuvent bénéficier les salariés de droit privé ?